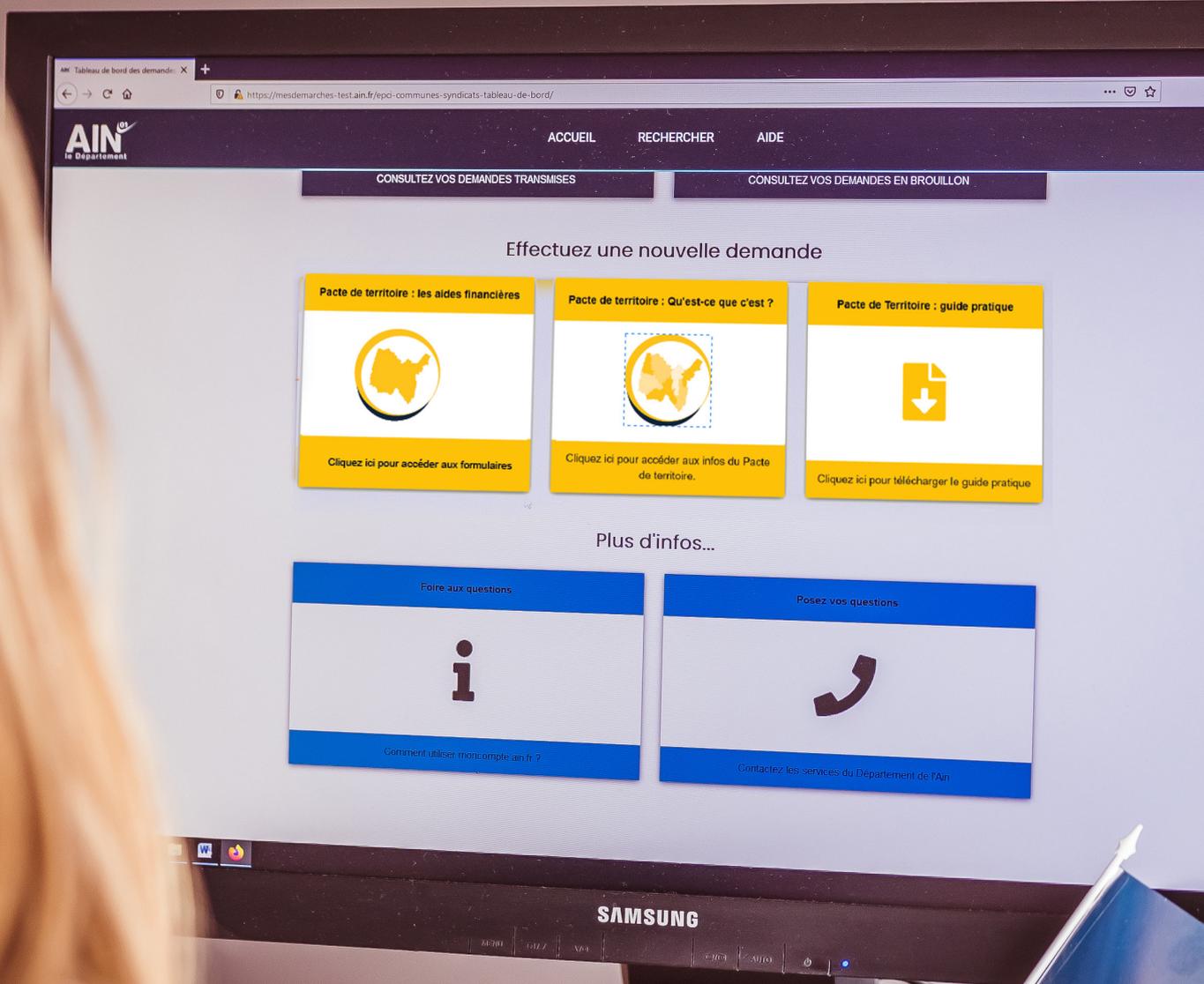


COMMENT EFFECTUER UNE DEMANDE DE SUBVENTION

www.ain.fr rubrique « mon compte »



Avant de démarrer, **assurez-vous d'avoir l'adresse email de votre collectivité que vous avez communiquée au Département de l'Ain.**

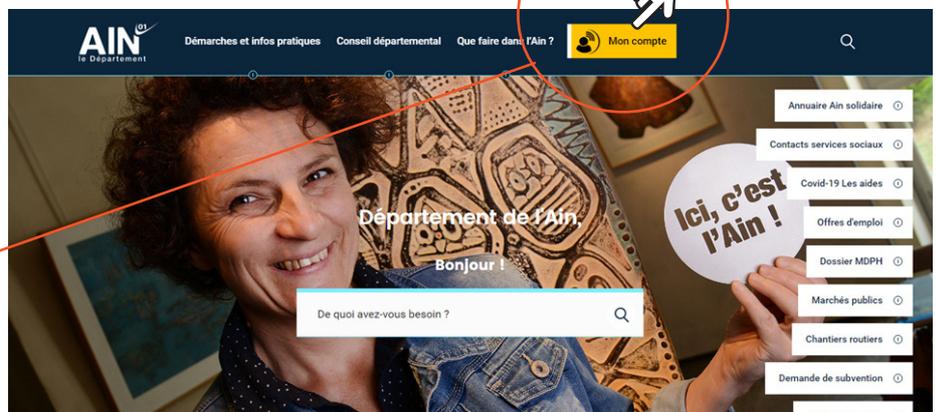
! Sans cet email, vous ne pourrez pas créer de compte ni déposer vos demandes.

Avant de démarrer cette démonstration, nous partons du principe que vous avez réuni toutes les pièces justificatives nécessaires à votre projet.

» PAGE D'ACCUEIL

À partir du site internet www.ain.fr

Cliquez sur le bouton jaune **MON COMPTE** dans le menu du site



» PAGE MON COMPTE AIN.FR

Vous êtes maintenant sur la page Mon COMPTE

Pour votre première connexion, **vous devez créer un nouveau mot de passe.**

Cliquez sur **créer un mot de passe**



Bienvenue sur moncompte.ain.fr

Vous souhaitez effectuer une demande pour :


une aide MDPH
Prochainement, vous réaliserez vos demandes MDPH en ligne.
Accès non disponible
Obtenez des informations sur le dossier MDPH
Contactez la MDPH 30 01 (appel gratuit)


le Pacte de territoire
Communes, EPCI, Syndicats des eaux
⚠️ Dépôt des dossiers à partir du 1er avril
Connectez-vous
Première connexion au site ? Créer un mot de passe
Vous n'avez pas reçu vos identifiants Contactez-nous
Obtenez des informations sur les aides du Pacte de territoire

Vidéos de présentation

Résumez comment déposer une demande pour :

» RÉ-INITIALISATION DE MOT DE PASSE

Vous allez créer votre mot de passe à partir de l'email de votre collectivité.

1 » Saisissez l'email de votre collectivité.

Une fois que vous l'avez validé, vous recevrez un email vous permettant de changer de mot de passe.

Contractualisation entre le Département de l'Ain et les collectivités locales

Demande de ré-initialisation de mot de passe

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires

Veillez saisir l'adresse mail de votre compte *

barbaznicolas@gmail.com

Valider Annuler

Si vous ne possédez pas l'identifiant (courriel) de votre commune, EPCI ou syndicat des eaux, veuillez contacter le département (communication@ain.fr)

*** Ce message est généré automatiquement. Merci de ne pas y répondre.***

*** Vous pouvez nous contacter par mail contractualisation@ain.fr ***

[Objet : Mot de passe oublié ou première connexion]

Bonjour,

Vous avez perdu votre mot de passe ?

C'est votre première connexion et vous devez créer un mot de passe ?

Définissez un nouveau mot de passe : Accédez à la [page de réinitialisation du mot de passe](#).

Si vous n'êtes pas à l'origine de cette demande, veuillez ne pas prendre en compte cet email.

Merci de votre confiance.

Département de l'Ain

Le contenu de ce courriel et ses éventuelles pièces jointes sont confidentiels. Les informations contenues dans ce message ne doivent pas être diffusées, exploitées ou copiées sans autorisation. Il s'adresse exclusivement à la personne destinataire. Si cet envoi ne vous est pas destiné, ou si vous l'avez reçu par erreur, merci de le détruire ainsi que toutes éventuelles pièces jointes.

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'instruction de votre demande par les services départementaux sous la responsabilité du Président du Conseil départemental de l'Ain. Les données collectées sont également accessibles aux professionnels du Département de l'Ain. Conformément au Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser par courrier postal à Monsieur le délégué à la protection des données du Département de l'Ain - DAMP/SDJ - 10, rue du Pavé d'Amour - 01000 Bourg-en-Bresse ou par mail à dpo@ain.fr (à noter que l'adresse mail pourra être modifiée par nos soins à tout moment et selon les besoins des services du Conseil départemental de l'Ain). Si vous estimez que ce traitement porte atteinte à vos droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale à l'informatique et aux libertés par courrier postal : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07. Plus d'infos sur <https://www.cnil.fr/fr/piaintes/>

2 » Email réinitialisation mot de passe

En cliquant sur ce lien

Accédez à la page de réinitialisation du mot de passe

vous êtes redirigé sur la page **saisir un nouveau mot de passe**

3 » Saisir un nouveau mot de passe

Saisissez votre mot de passe en respectant les consignes de sécurité.



Pour la sécurité de vos données, votre mot de passe doit comporter au moins 12 caractères, un chiffre, une lettre en minuscule, une lettre en majuscule et un caractère spécial tel que ? ! € , .

N'utilisez pas d'informations personnelles, telles que votre date de naissance, ni de mots courants provenant d'un dictionnaire.

Contractualisation entre le Département de l'Ain et les collectivités locales

Saisie du nouveau mot de passe.

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires

Votre mot de passe doit avoir une longueur minimale de 12 caractères et comporter au moins 1 chiffre, 1 lettre en minuscule, 1 lettre en majuscule et un caractère spécial

Mot de passe *

Répéter le mot de passe *

Valider

Si vous ne possédez pas l'identifiant (courriel) de votre commune, EPCI ou syndicat des eaux, veuillez contacter le département (communication@ain.fr)

» SE CONNECTER

- » Votre mot de passe est maintenant créé.
- » Vous êtes redirigé vers la page de connexion.
- » Saisissez maintenant vos identifiants : **email et mot de passe.**

Contractualisation entre le Département de l'Ain et les collectivités locales

Se connecter

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires

Adresse électronique *

barbaznicolas@gmail.com

Mot de passe *

SE CONNECTER

Mot de passe oublié

Modifier mot de passe ?

» ACCUEIL DU COMPTE

Vous êtes maintenant connecté et identifié sur notre site comme une commune, un EPCI, ou un syndicat des eaux pouvant déposer des demandes de subvention au Département de l'Ain.

Pour déposer un dossier, **cliquez sur le nom de votre collectivité.**

Vous effectuez une demande en tant que :



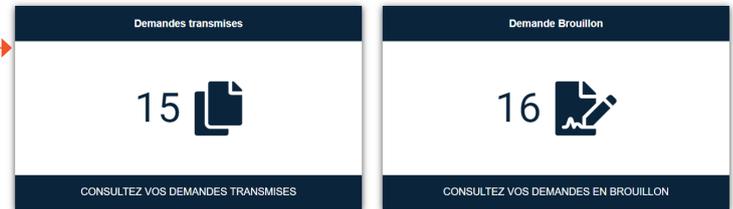
» TABLEAU DE BORD

- » Vous accédez maintenant au tableau de bord de votre collectivité.
- » C'est ici que vous allez pouvoir créer et suivre vos demandes de subvention.
- » Ce tableau de bord comprend 3 fonctionnalités

1 » Accédez à vos demandes

À gauche, les demandes que vous aurez envoyées au Département et qui ne seront plus modifiables.

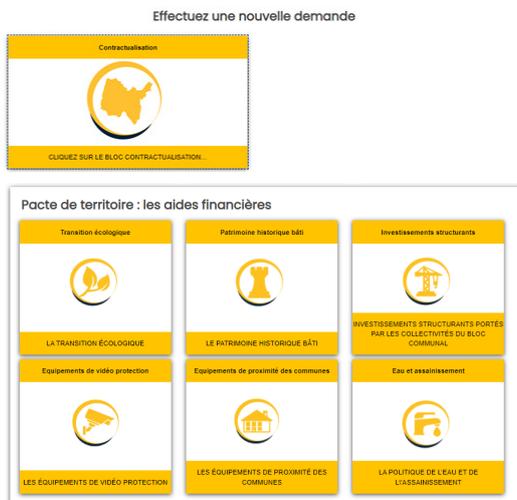
À droite, vos demandes en brouillon = cela concerne les demandes que vous avez commencé à saisir et qui ne sont pas encore transmises au Département.



2 » Effectuez une nouvelle demande

Pour accéder aux aides, **cliquez sur le premier bloc**

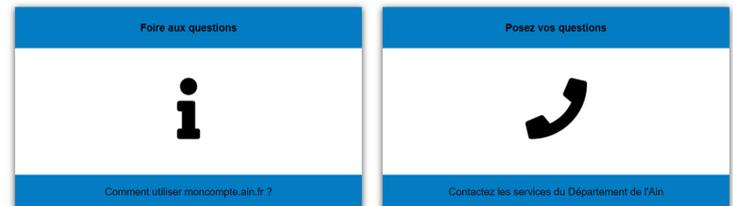
Apparaîtront les 6 aides départementales



Effectuez une nouvelle demande



Plus d'informations



3 » En savoir plus

Retrouvez les réponses aux questions les plus fréquemment posées et l'actualité du moment.

Pour cette démonstration, nous allons effectuer une demande de subvention, au titre des Equipements de proximité.

LA DEMANDE DE SUBVENTION S'EFFECTUE EN 7 ÉTAPES

À chaque étape, votre demande sera sauvegardée automatiquement, dans vos demandes en brouillon. Ainsi, vous pourrez reprendre plus tard, votre saisie.

ÉTAPE 1/7

» Les conditions, les bénéficiaires, les dépenses éligibles... du dispositif sont rappelés.

Étape - 1 sur 7 : Informations préalables

Vous démarrez une demande de subvention au titre des Equipements de proximité :

- Projet pour 2022 (pour les projets 2023, le formulaire sera mis en ligne, fin mai 2021)
- Projet entre 10 000 et 400 000 € n+1
- Bénéficiaire : les communes
- 1 dossier par commune par an (y compris amendes de police, soit sur le dispositif Equipements de proximité, soit sur le dispositif Investissements structurels)

Date limite de dépôt de dossier
Les dossiers doivent être déposés complets entre le 15 avril et le 31 juillet 2021

Les dépenses éligibles

- Aménagements extérieurs : travaux paysagers, voirie, sécurisation, mobilier urbain dans le cadre d'aménagement d'un parc, d'une aire de jeu, d'un city-stroke (dépenses intégrées dans un projet global),
- Travaux de construction, de rénovation, d'entretien ou d'équipements de biens immobiliers (y compris tous de démolition lorsque sont nécessaires à la réalisation du projet),
- Travaux de mobilier urbain et d'équipement de projet, s'ils sont accompagnés de travaux,
- Études préalables aux investissements, si elles sont suivies de travaux. Les études seules, ne peuvent pas faire l'objet d'un dossier de subvention spécifique,
- dépenses de végétalisation,
- les dépenses liées aux amendes de police.

Les dépenses non éligibles

- Acquisition foncières,
- dépenses de fonctionnement,
- dépenses d'aménagement des cimetières, columbariums, salles d'obèques,
- dépenses relatives aux cloisonnements,
- dépenses concernant la protection incendie,
- dépenses de travaux ou d'aménagement de logement communaux,
- dépenses de travaux ou d'aménagement d'une garderie,
- travaux effectués non suite d'investissements,
- opérations dérivées,
- dépenses antérieures à la publication de l'appel à projets.

Le brouillon de votre demande s'enregistre automatiquement après chaque étape.

Lorsque vous remplissez un formulaire sur mediamarchés.ain.fr, les informations que vous renseignez sont enregistrées automatiquement à la validation de chaque étape.

Si vous voulez terminer de remplir le formulaire plus tard, il suffit de fermer la page du formulaire. Quand vous irez à nouveau sur mediamarchés.ain.fr, vous pourrez reprendre votre démarche à la où vous l'avez laissée.

ÉTAPE SUIVANTE

ÉTAPE 2/7

» Vérifier l'exactitude des informations de votre collectivité.

- Elles nous seront utiles dans la gestion de votre dossier.
- Vous ne pouvez pas modifier directement ces informations.



Si vous constatez une erreur, contactez-nous par e-mail : contractualisation@ain.fr en mentionnant dans l'objet « informations du compte erronées ».

Étape - 2 sur 7 : Vérifiez les informations de votre établissement public

Votre établissement public :

ASS FONCIERE PASTORALE ABERGEMENT VAREY

Adresse complète :

Numéro, Voie : ASS FONCIERE PASTORALE ABERGEMENT

Code postal : 01640 Commune : LABERGEMENT DE VAREY

Compléments d'adresse (cliquez pour accéder aux informations) ▶

Courriel : barbaznicolas@gmail.com

Téléphone :

Suggérez une modification : En cas d'informations erronées, merci de contacter le Département à l'adresse suivante : contractualisation@ain.fr

ÉTAPE PRECEDENTE ÉTAPE SUIVANTE

ÉTAPE 3/7

» Renseignez les informations de contact de la personne qui effectuera le suivi de votre demande de subvention.

L'e-mail et le numéro de téléphone sont importants pour que les services du Département puissent vous contacter en cas de besoin.

Étape - 3 sur 7 : Contact pour le suivi de votre demande de subvention

Nom de la personne à contacter pour le suivi de votre dossier * :

Nicolas Barbaz

Courriel de contact pour ce projet * :

nicolas.barbaz@ain.fr

Les informations concernant cette demande seront envoyées à cet email. Modifiez-le, si nécessaire.

Téléphone de contact pour ce projet :

06.75.29.24.87

Si la demande le nécessite, nos services vous contacteront à ce numéro. Modifiez-le si nécessaire.

ÉTAPE PRECEDENTE ÉTAPE SUIVANTE

ÉTAPE 4/7

» Renseigner les informations du projet : son intitulé, les dates du projet, la localisation, etc.

Étape - 4 sur 7 : Informations de votre projet

Informations générales du projet

Intitulé du projet * :

Aménagement d'une chicane Route de la fontaine

Année de la demande : 2022
Les demandes pour 2023 feront l'objet d'un autre formulaire qui sera mis en place fin mai 2021

Calendrier du projet

Date de la délibération approuvant ce projet * :

29/04/2021
Si la délibération n'a pas été prise, renseignez la date du prochain conseil qui approuvera le projet

Date prévisionnelle de début du projet * :

01/06/2022

Durée prévisionnelle du projet (en nombre de mois) * :

3
Ex pour une durée de 24 mois, saisissez 24

Localisation du projet

Adresse du projet * :

Si votre projet ne peut être localisé à une adresse précise, vous pouvez ne renseigner que le code postal et la ville

Numéro, Voie : Route de la Fontaine

Code postal : 01250 Commune : Ramasse

Compléments d'adresse (cliquez pour accéder aux informations) ▶

Votre projet est-il situé géographiquement sur plusieurs communes * ?

Oui

Non

Territoire de contact * :

Bourg Gresse-Rivecourt 1

ÉTAPE PRECEDENTE ÉTAPE SUIVANTE

ÉTAPE 5/7

» Présentez votre projet et ses enjeux

Si besoin, vous pouvez joindre un document explicatif.

Saisissez en quelques lignes, la présentation du projet * :

Face à l'inquiétude des habitants de Route de la fontaine à propos de l'accentuation de la circulation occasionnée par le nouveau lotissement, la commission urbanisme et en concertation avec l'agence routière Bressa **reprend**, une étude globale a été engagée auprès du cabinet d'ingénierie **Sodest** concernant différents aménagements de voie à reciter et visant à améliorer la sécurité routière. Lors de la commission urbanisme du 18 juin dernier, les membres de la commission ont ainsi validé pour l'année 2021 les propositions d'aménagement d'une chicane de ralentissement.

Si nécessaire, joignez un document de présentation :

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Votre projet concerne des travaux de voirie, de sécurisation, de cœur de village * :

Oui

Non

Complétez...

Votre projet se situe * :

En agglomération

Hors agglomération

RD n° :

24

La Direction des routes du Département de l'Ain a-t-elle connaissance du projet * :

Oui

Non

L'agence routière du Département a-t-elle été associée à l'élaboration du projet * :

Oui

Non

Nom de l'agence :

Bellegarde-Pays-De-Gex

Pour plus d'informations concernant les agences, cliquez sur le lien ci-dessous :

www.ain.fr/agences-routieres

ÉTAPE 6/7

» Renseigner les informations du plan de financement.

Votre budget est équilibré, vous pouvez passer à l'étape suivante.

Plan financement

DÉPENSES			RECETTES		
Détail des postes de dépenses	Montant HT	en %	Financements	Montant HT	en %
Acquisition foncière (dépense non éligible)	0		Autofinancement	11 000,00	20
Maîtrise d'œuvre	10 000,00	18,18	Emprunts	35 000,00	63,64
Autres bureaux d'étude	15 000,00	27,27	Co-financements demandés Détaillés ci-dessous (E, Etat, DCTR, Région, etc.):		
Autres dépenses			Région	9 000,00	16,36
Travaux	30 000,00	54,55		0	0
	0	0		0	0
	0	0		0	0
	0	0		0	0
	0	0		0	0
	0	0		0	0
	0	0		0	0
Total (hors acquisition foncière)	55 000,00	100	Total	55 000,00	100

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

ÉTAPE 7/7

» Joignez les documents nécessaires à l'instruction de votre demande de subvention.

Pour cela, deux possibilités :

1 » Soit en utilisant l'outil porte-document qui a gardé en mémoire les pièces justificatives que vous avez déjà déposées pour d'autres demandes de subvention.

2 » Soit en cliquant sur « Choisir un fichier » pour télécharger depuis votre ordinateur la pièce à joindre. Vous pouvez joindre autant de documents que nécessaire pour chaque pièce demandée. Il suffit de cliquer sur le bouton +

Les justificatifs doivent être en format .pdf

Certains documents sont indispensables à joindre pour pouvoir déposer votre demande de subvention (exemple : les devis). Les autres pièces justificatives doivent être envoyées dans les plus brefs délais aux services du Département. Un dossier incomplet ne pourra pas être instruit pour l'année 2023.

! **Soyez vigilant sur le poids des documents. Leur téléchargement peut être long.**

Lors de l'enregistrement de votre demande, vous devez patienter jusqu'au chargement de la page suivante.

Étape - 7 sur 7 : Versez les documents obligatoires à votre dossier

Les formats de pièce jointe acceptés sont : .pdf, .jpeg, .png et .gif, pour un poids maximal accepté de 20 Mo par pièce jointe.

1 - Devis ou chiffrage estimatif des dépenses en HT * :

Sélectionnez un document du porte-documents :

ou téléchargez un nouveau document :

Choisir un fichier 0-Devis chicane Eurovia.pdf

2 - Délibération avec le plan de financement en HT :

Choisir un fichier 1-délibération_1120001.pdf

3 - Autorisation d'urbanisme le cas échéant (permis de construire...) :

Choisir un fichier 2-certif_1402--de-voie.pdf

4 - Travaux de voirie : plans (situation, cadastre), masse, aménagement prévu) :

Choisir un fichier 3 Document - Je chicane.pdf

Le Département pourra être amené à demander toute pièce complémentaire jugée nécessaire à l'instruction du projet.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ENREGISTRER LA DEMANDE

Le téléchargement de vos documents peut prendre plus d'une minute. Après avoir enregistré votre demande, merci de patienter pendant le chargement de la page suivante.

» RÉCAPITULATIF

La dernière étape consiste à vérifier les informations que vous avez saisies.

- » Si elles sont correctes, vous n'avez plus qu'à **Transmettre**.
- » Sinon, cliquez sur **Modifier**.
- » Passée cette étape, il ne sera plus possible de modifier la demande.

← Retour et quitter le formulaire

Attention : il reste encore une étape avant la transmission de votre dossier.
Vérifier le récapitulatif de votre demande et procéder à sa validation en cliquant sur le bouton TRANSMETTRE situé en bas de page.

Récapitulatif de la demande : EQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DES COMMUNES

Visualisation de la demande N° 221 (Brouillon) [Modifier la demande](#)

Demandeur : Responsable ASS FONCIERE PASTORALE ARANC
Entité : ASS FONCIERE PASTORALE ARANC (Responsable : RESPONSABLE ASS FONCIERE PASTORALE ARANC)
Bénéficiaire : ASS FONCIERE PASTORALE ARANC (Responsable : RESPONSABLE ASS FONCIERE PASTORALE ARANC)

Étape - 1 sur 7 : Informations préalables

Étape - 2 sur 7 : Vérifiez les informations de votre établissement public

Votre établissement public : ASS FONCIERE PASTORALE ARANC
Adresse complète : ASS FONCIERE PASTORALE ARANC
01110 ARANC ()
Courriel : barbaznicolas@gmail.com

» TABLEAU DE BORD > DEMANDE TRANSMISES

- » Votre demande a bien été transmise aux services du Département.
- » Retrouvez-la en cliquant sur **Demandes Transmises** puis sur l'icône loupe.
- » Mais elle n'est plus modifiable.
- » Si vous constatez un oubli, une erreur, contactez le service instructeur
- » Dans la rubrique **Contact** qui figure en bas de cet écran, vous retrouvez l'email et le numéro de téléphone.

Votre tableau de bord

Accédez à vos demandes

Libelle	Date création	Statut	Avancement	Commentaire
N°221 - EQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DES COMMUNES	08/04/2021 15:01	Demande déposée	<div style="width: 100%;"></div>	

Effectuez une nouvelle demande

» EMAIL ACCUSÉ DE RÉCEPTION

- » Vous recevez un email accusant réception du dépôt de votre dossier.
- » En pièce jointe, vous retrouvez une copie de votre formulaire.
- » La saisie de votre dossier est maintenant terminée.
- » Les services du Département vous tiendront informés du traitement de votre demande

Dépenses			Recettes		
	€ HT	%		€ HT	%
Acquisition foncière	0	0	Autofinancement	0	0
Mobilisation	0	0	De Bénévoles	0	0
Autres dépenses	0	0	Employés	0	0

www.ain.fr
rubrique « mon compte »